

Mairie de BANYULS DELS ASPRES

CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 07 avril 2022,

Madame, Monsieur,

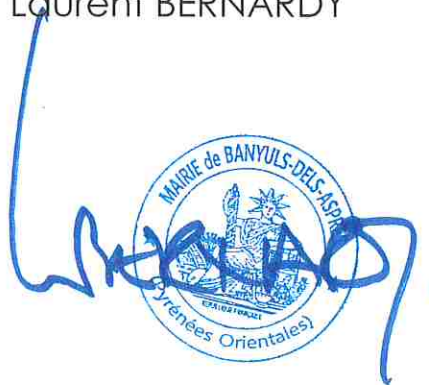
J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

**Lundi 11 avril 2022, à
19 heures 00,**

à la Salle du Conseil de la Cité Administrative.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, Laurent BERNARDY



Ordre du jour :

- **Vote des taux d'imposition locaux 2022 (TFB et TFNB)** : Rectification (Délibération)
- **DETR 2022** : Construction Modulaire Classe Supplémentaire (Délibération)
- **AIT 2022** : Construction Modulaire Classe Supplémentaire (Délibération)
- **Demande Subvention à l'Agence Nationale du Sport (ANS)** : Autres Enveloppes « Développement des pratiques » 2022 - Développement du Complexe Sportif (Délibération)

- **Questions Diverses**



CONSEIL MUNICIPAL du 11 avril 2022

NOTE de SYNTHÈSE du Maire

1. **Vote des taux d'imposition LOCAUX 2022**

Le 30 mars dernier, sur la base d'un tableau comparatif communiqué aux élu.es, l'augmentation des taux LOCAUX d'imposition a été votée à la majorité comme ci-dessous :

- TFB 2022 portée de 34,69 % à **35,69 %**,
- TFNB 2022 portée de 43,09 % à **44,34 %**

Or, arithmétiquement $35,69 / 34,69 = 1,028826$

Et légalement l'augmentation du taux TFNB ne peut dépasser celle de TFB soit : $43,09 \times 1,028826 = \mathbf{44.33 \%}$ (Quid du taux voté à **44.34%**)

Les élu.es du CM devront donc se prononcer sur cette rectification qui annulerait et remplacerait la délibération du 30 mars dernier.

2. **Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)**

3. **Aide à l'Investissement Territorial (A.I.T.)**

Nouveau bâtiment modulaire à l'Ecole A. SAÏSSET

Toujours lors du dernier conseil, le CM de BdA avait autorisé M. le Maire à déposer une demande de dotation dans le cadre de la DETR.



Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - mairie.banyuls.dels.aspres@wanadoo.fr

Benvinguts al País Català

Après l'étude du dossier par les services de la Sous-préfecture de Céret, le taux de financement par l'état leur paraît un peu trop important. Pour l'acceptation de notre dossier, nous avons été invités à déposer en parallèle une demande d'AIT au CD66 pour compléter le financement.

M. le Maire demandera donc aux élu.es de l'autoriser ou non à réactualiser la demande de Dotation d'Equipement 2022 déjà faite et à déposer une nouvelle demande d'Aide à l'Investissement.

4. Demande de Subventions à l'Agence Nationale du Sport (A.N.S.) Développement des pratiques 2022 Modernisation du Stade Raymond MALET

Lors du dernier débat sur le sponsoring/Parrainage Q-Energy, M. le Maire a informé l'ANS n'avait pas retenu le dossier banyulenc de la modernisation d'ensemble de la plaine de Jeux présentée le 1^{er} décembre 2021.

Or, les enveloppes d'aides 2022 au « Développement des pratiques » diffèreraient de celles de 2021 et seraient susceptibles de financer en partie le projet banyulenc de Pumptrack.

M. le Maire invitera M. Alan HELAINE a fait part des démarches entreprises et actualisées avec l'ANS. Il s'agira ensuite d'autoriser ou non M. le Maire à finaliser cette demande d'aide.

~ QUESTIONS DIVERSES :

SIMULATION AUGMENTATION DES TAUX IMPOSITIONS sur les bases de 2021

- <u>TFB</u> : 35.69 pts
- <u>TFNB</u> : $(43.09 \times 35.69) / 100 =$ 44.34 pts (taux proportionnel)
- <u>TFB</u> : $(1\,349\,000 \times 35.69) / 100 = 481\,458$ $481\,458 - 467\,968 = 13\,490$ euros.
- <u>TFNB</u> : $(65\,100 \times 44.34) / 100 = 28\,865$ $28\,865 - 28\,052 = 813$ euros.
Gain de 14 303 euros.

Or, l'augmentation de la TFNB doit être proportionnelle à celle de la TFB sans lui être supérieure,

Et arithmétiquement et avec toutes les décimales
 $35,69 / 34,69 = 1,028826$

Donc l'augmentation du taux TFNB doit être portée à :
 $43,09 \times 1,028826 = 44.33 \%$

ET NON PAS à 44.34% !

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

DEMANDE DE DETR 2022

ACQUISITION D'UN BATIMENT MODULAIRE

GROUPE SCOLAIRE ALBER SAÏSSET



MAIRIE DE BANYULS DELS ASPRES

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66 300 BANYULS DELS ASPRES

Permanences de M. Le Maire, tous les Mercredis ou le Samedi matin sur RDV

Email : mairie.banyuls.dels.aspres@wanadoo.fr

ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT D'ÉXÉCUTION DE TRAVAUX DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX EXERCICE 2022

Je soussigné, **Laurent BERNARDY, Maire de BANYULS DELS ASPRES**

Atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'année 2018, n'a pas connu de début d'exécution et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier :

ne soit reconnu complet par l'État ;

ou

à défaut, ne soit réputé complet au terme d'un délai de trois mois à compter de la date de réception du dossier par les services de la préfecture ou de la sous-préfecture. En cas de pièces manquantes, le décompte de ce délai sera interrompu jusqu'à la production de ces pièces.

Objet de l'opération :
« Acquisition d'un BATIMENT MODULAIRE »

Coût HT de l'acquisition : 91 300 € H.T.

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le Préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à BANYULS DELS ASPRES, le

Laurent BERNARDY, Maire

D.E.T.R. 2022

ACQUISITION D'UN BATIMENT MODULAIRE GROUPE SCOLAIRE ALBER SAÏSSET

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Montant H.T de l'ACQUISITION : 91 300,00 €

Sub. sollicitée au titre de la D.E.T.R. (soit 46 %) 41 998,00 €

FINANCEMENT par la Commune pour 20%
sur FONDS PROPRES d'un Montant H.T. de : 18 260,00 €

Montant de l'A.I.T. demandée et attendue
Soit 34 % de l'opération 31 042,00 €

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES

TRAVAUX préparatoires Dallage/Soutènement en régie JUILLET 2022

POSE & MONTAGE des Modules AOUT 2022

RECEPTION des TRAVAUX/MISE EN SERVICE SEPTEMBRE 2022

AIDE À L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL

DEMANDE D'A.I.T. 2022

ACQUISITION D'UN BATIMENT MODULAIRE

GROUPE SCOLAIRE ALBER SAÏSSET



MAIRIE DE BANYULS DELS ASPRES

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66 300 BANYULS DELS ASPRES

Permanences de M. Le Maire, tous les Mercredis ou le Samedi matin sur RDV

Email : mairie.banyuls.dels.aspres@wanadoo.fr

ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT D'ÉXÉCUTION DE TRAVAUX **AIDE À L'INVESTISSEMENT TERRITORIAL** EXERCICE 2022

Je soussigné, **Laurent BERNARDY, Maire de BANYULS DELS ASPRES**

Atteste que l'opération décrite ci-après, faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de **l'Aide aux Investissements Territoriaux de l'exercice 2022**, n'a pas connu de début d'exécution **au sens du C.G.C.T.** et m'engage à ne pas commencer l'opération avant que le dossier soit expressément reconnu complet **par la cellule des subventions Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.**

Objet de l'opération :
« ACQUISITION d'un BATIMENT MODULAIRE »

Coût HT de l'opération : 91 300,00 € H.T.

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer le Préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article R. 2334-24 du code général des collectivités territoriales dans sa rédaction antérieure à l'adoption de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011.

Fait à BANYULS DELS ASPRES, le

Laurent BERNARDY, Maire

D.E.T.R. 2022

ACQUISITION D'UN BATIMENT MODULAIRE GROUPE SCOLAIRE ALBER SAÏSSET

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

Montant H.T de l'ACQUISITION : 91 300,00 €

Sub. sollicitée au titre de l'A.I.T. (soit 34 %) 31 042,00 €

FINANCEMENT par la Commune pour 20%
sur FONDS PROPRES d'un Montant H.T. de : 18 260,00 €

Montant de la D.E.T.R. demandée et attendue
Soit 46 % de l'opération 41 998,00 €

ECHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES

TRAVAUX préparatoires Dallage/Soutènement en régie JUILLET 2022

POSE & MONTAGE des Modules AOUT 2022

RECEPTION des TRAVAUX/MISE EN SERVICE SEPTEMBRE 2022



Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - mairie.banyuls.dels.aspres@wanadoo.fr

Benvinguts al País Català

Les associations sportives sont dynamiques (Le club de rugby a été recréé il y a quelques années, le club de foot gagne des licenciés chaque année) mais le seul terrain disponible est saturé et l'offre sportive manque de diversité.

La municipalité a donc acquis ces dernières années des parcelles jouxtant le complexe sportif afin de pouvoir le développer et mener une véritable politique sportive et de santé pour la population.

2. Périmètre du projet

Le projet comporte plusieurs aménagements.





Mairie de Banyuls dels Aspres

Cité Administrative - 02, Rue des Vendanges - 66300 Banyuls dels Aspres

Tél. : 04.68.21.72.17 - Fax : 04.68.37.52.51 - mairie.banyuls.dels.aspres@wanadoo.fr

Benvinguts al País Català

1/ Création d'un Pumptrack (**rose sur le plan**) en accès libre permettant une pratique sécurisée et ludique du vélo, trottinette, roller, skate, fauteuil roulant.

Deux pistes de niveau débutant et intermédiaire s'adresseraient à de jeunes enfants, des adolescents, des adultes et des personnes à mobilité réduite.



2/ Création d'un terrain de Padel Tennis (**bleu clair sur le plan**), loisir en fort développement, permettant la pratique d'un sport de raquette accessible à tout âge.



@BanyulsDelsAspres

Abonnez-vous à la Newsletter de BdA sur banyulsdelsaspres.fr

